

REÇU LE  
11 JUIN 2021



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Gers**

Direction des services du Cabinet  
Service des sécurités  
Unité défense et sécurité civiles

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
(c/f liste ci-jointe)

Auch, le - 9 JUIN 2021

- OBJET :** Catastrophes naturelles – Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols 2020 – Parution de l'arrêté interministériel NOR INTE2114775A du 18 mai 2021.
- P.J. : 3** Fiche de motivations, notice explicative, cartographie du maillage géographique.

Je vous informe que, par arrêté interministériel du 18 mai 2021, publié au Journal Officiel du 6 juin 2021, l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par la sécheresse au cours de l'année 2020 n'a pas été reconnu pour votre commune.

Au regard des données relatives au niveau d'humidité des sols superficiels recueillies par Météo-France dans son rapport du 5 mars 2021, détaillées dans la fiche annexée au présent courrier (cf fiche de notification des motivations), le caractère anormal de la sécheresse n'est pas démontré pour les périodes étudiées sur le territoire de votre commune.

La décision de non-reconnaissance prise par l'arrêté interministériel s'est basée sur le facteur prédisposant (nature du terrain) et le facteur météorologique déclencheur après application des critères fixés par la commission interministérielle selon la période hivernale, printanière ou estivale. Vous trouverez en pièce-jointe la notice explicative de la fiche de notification des motivations décrivant ces critères d'analyse.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier ou de la publication de l'arrêté au Journal Officiel pour contester cette décision de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle devant le Tribunal Administratif de Pau.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces informations à vos administrés.

Pour le Préfet,  
Le directeur de cabinet

Benoît COURTIAUD

Affaire suivie par :  
Julia MALARME  
Julia.malarme@gers.gouv.fr  
Tél. : 05.62.61.43.97.  
3, place du Préfet Claude Érignac  
32000 – AUCH  
Www.gers.gouv.fr

Madame le maire d'ARDIZAS  
Monsieur le maire d'AUBIET  
Monsieur le maire d'AUCH  
Madame le maire d'AUJAN-MOURNÈDE  
Monsieur le maire d'AURADÉ  
Monsieur le maire d'AURIMONT  
Monsieur le maire de BASSOUES  
Monsieur le maire de BEAUMARCHÈS  
Monsieur le maire de BEAUPUY  
Madame le maire de BÉDÉCHAN  
Monsieur le maire de BERAUT  
Monsieur le maire de BERNÈDE  
Monsieur le maire de BERRAC  
Monsieur le maire de BRUGNENS  
Madame le maire de CAHUZAC-SUR-ADOUR  
Monsieur le maire de CAILLAVET  
Monsieur le maire de CALLIAN  
Monsieur le maire de CASTELNAU-BARBARENS  
Monsieur le maire de CASTÉRA-LECTOUROIS  
Monsieur le maire de CASTILLON-SAVES  
Madame le maire de CAZAUX-VILLECOMTAL  
Monsieur le maire de CÉZAN  
Monsieur le maire de CONDOM  
Monsieur le maire de COULOUME-MONDEBAT  
Monsieur le maire de CRASTES  
Monsieur le maire d'EAUZE  
Madame le maire d'ENDOUFIELLE  
Monsieur le maire de FAGET-ABBATIAL  
Monsieur le maire de FLEURANCE  
Monsieur le maire de FREGOUVILLE  
Monsieur le maire de FUSTEROUAU  
Madame le maire de GIMBREDE  
Monsieur le maire de GIMONT  
Monsieur le maire de GONDRIN  
Monsieur le maire de GOUTZ  
Monsieur le maire de L'ISLE BOUZON  
Monsieur le maire de L'ISLE-JOURDAIN  
Monsieur le maire de JUILLES  
Monsieur le maire de LA ROMIEU  
Monsieur le maire de LABARTHETE  
Monsieur le maire de LASSEUBE-PROPRE  
Monsieur le maire de LAVERAET  
Monsieur le maire de LAYMONT  
Madame le maire de LE HOUGA  
Monsieur le maire de LECTOURE  
Monsieur le maire de LIGARDES  
Monsieur le maire de LOMBEZ  
Madame le maire de LUPIAC  
Monsieur le maire de MANAS-BASTANOUS  
Madame le maire de MARGOUET-MEYMES  
Monsieur le maire de MARSOLAN  
Monsieur le maire de MAUPAS  
Monsieur le maire de MAURENS  
Monsieur le maire de MAUVEZIN  
Madame le maire de MIRAMONT-LATOUR  
Monsieur le maire de MIRANDE  
Monsieur le maire de MIREPOIX  
Monsieur le maire de MONTAMAT

## Liste des communes

### Copie pour information

#### Transmise à :

Madame la sous-préfète  
de l'arrondissement d'AUCH

Madame la sous-préfète  
de l'arrondissement de CONDOM

Madame la sous-préfète  
de l'arrondissement de MIRANDE